



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 21 AVRIL 2008, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. François Wicky, Syndic

Participation : 46 citoyens et citoyennes actifs

N'ayant pas le droit de vote : aucun

Scrutateurs : MM. Serge Gambaudo et Christophe Wicht.

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 14 du 04 avril 2008;
- le bulletin communal n° 23;
- l'affichage aux piliers publics ;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2007. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2007
 - a) rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - b) approbation
3. Investissements : présentation, financement, rapports de la Commission financière et approbation
 - a) CO de la Glâne
 - b) réfection du mur de la Chapellenie
 - c) zone de protection des eaux
4. Nomination d'un membre à la Commission financière
5. Avenant n° 1 au règlement scolaire
6. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2007 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2007

Fonctionnement :

Comme ces dernières années, la situation financière générale est saine.

Pour la 1^{ère} fois, les comptes ont été révisés par la fiduciaire BfB puis préavisés par la Commission financière. Les différents chapitres des comptes de fonctionnement relatent une situation équilibrée par rapport au budget.

M. le Syndic donne lecture des comptes de fonctionnement et relève les points les plus importants :

- Police du feu : les interventions ayant été plus nombreuses que prévues, il y a eu par conséquent davantage de soldes à payer. L'achat de casques vient également augmenter les frais.
- Culture et loisirs : le montant de Fr. 82'113.00 servait à la réfection de la toiture de la halle et le compte avait été alimenté par les architectes, les assurances, les diverses entreprises responsables du problème. La commune gérait le compte et payait les entreprises qui exécutaient les réparations.
- Culte : remise de la chapelle St-Jean à la paroisse d'Orsonnens pour un montant de Fr. 19'999.00.
- Transports et communications : situation plus favorable qu'estimée car il y a eu moins de dépenses pour le déneigement, le salage et les travaux hivernaux.
- Approvisionnement en eau : moins de frais pour l'eau de Villaz-st-Pierre car une fuite importante, qui durait depuis plusieurs mois, a été réparée.
- Economie : davantage d'encaissements liés à la vente de bois. Pour information, les bûcherons de la commune travaillent de temps en temps avec la commune de Massonnens, ceci d'entente avec l'arrondissement forestier. La commune les paie et récupère le montant auprès de Massonnens.

M. Régis Defferrard demande ce qu'il en est au point de vue des charges sociales pour ces bûcherons.

Mme Grossrieder répond que les charges sociales sont payées par la commune puis récupérées auprès de la commune de Massonnens.

M. Bertrand Aeberhard a remarqué que les subventions ont fortement diminué.

M. Wicky informe que dès l'an prochain, il subsistera quelques subventions éparses de la part du canton mais les subventions fédérales seront supprimées.

M. Aeberhard s'interroge des montants incorporés aux frais de la corporation de triage.

M. Wicky explique que les montants sont calculés en fonction des hectares de forêts propriété des communes faisant partie de cette corporation. Chaque commune paie un certain pourcentage sur la totalité des forêts.

Les comptes de fonctionnement 2007 présentent un bénéfice de Fr. 51'817.05 après amortissements et attributions aux réserves.

Investissements :

M. Wicky relève dans le chapitre de la police du feu, les subventions ECAB du véhicule de 1^{ère} intervention pour un montant de Fr. 63'281.00. Celles pour le local des pompiers sont encore à recevoir.

Dans les immeubles, l'encaissement de Fr. 58'000.00 est dû à la vente d'une parcelle de terrain de Villargiroud.

Plusieurs chapitres concernent des objets réalisés sur plusieurs années et enfin finalisés notamment :

- la rénovation des écoles de Villargiroud et Villarsiviriaux ;
- l'aménagement de la parcelle n° 430 de Villargiroud ;
- le déplacement d'une conduite d'eau communale à Granges-la-Battiaz ;
- l'étude pour l'alimentation complémentaire en eau potable ;
- la route du quartier « Aux Communs d'En Bas », à Villarsiviriaux ;
- le PGEE ;
- le véhicule de 1^{ère} intervention et le local pour la défense incendie.

Mme Boivin demande sous quelle rubrique figure la participation au Bicubic.

Mme Grossrieder répond que le montant est inclus dans le chapitre scolaire, en fonctionnement.

Rapport de la Commission financière :

Au nom de ladite commission, M. Pierre Boivin, président, rapporte qu'en date du 27 mars 2008, la Commission financière a examiné le rapport de l'organe de révision du 28 février 2008 relatif à l'exercice 2007. Elle a également pris connaissance de la lettre de recommandations du 04 mars 2008 que l'organe de révision lui a adressé.

Elle se réjouit du résultat de l'exercice qui se solde au compte de fonctionnement par un bénéfice de Fr. 51'817.05 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 5'000.00. Inutile de rappeler les amortissements extraordinaires effectués pour un montant de Fr. 420'273.85 suite à ceux pratiqués régulièrement depuis la naissance de la commune.

De manière générale, les recommandations de l'organe de révision paraissent judicieuses.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière invite l'assemblée communale à approuver les comptes de l'exercice 2007.

M. Pierre Boivin relève que la Commission financière a beaucoup apprécié cette révision faite par la fiduciaire BfB. La discussion a été enrichissante et a donné les réponses aux diverses questions pouvant se poser.

Approbation des comptes :

L'assemblée approuve ces comptes à l'unanimité, donnant ainsi décharge à la caissière, au Conseil communal et à la Commission financière.

M. Wicky rappelle qu'en 2008 :

- la baisse du taux de l'impôt diminuera les rentrées fiscales d'environ Fr. 70'000.00 ;
- la nouvelle répartition Glâne modifiera les participations communales pour le RGV, le Bicubic et le CO. L'augmentation de ces charges est estimée à environ Fr. 150'000.00.

3. Investissements :**CO de la Glâne :**

Le montant de Fr. 23'500.00 n'a pas pu être voté par l'assemblée du 17 décembre 2007 pour des raisons de délai. En effet, il nous avait été imposé avant l'approbation de l'assemblée des délégués.

But de la dépense : réalisation d'infrastructures sportives extérieures au CO. Objet agréé par l'assemblée des délégués du 29 novembre 2007.

Rapport de la Commission financière

Dans sa séance du 14 avril 2008, la Commission financière prend acte de cet investissement de Fr. 23'500.00 et demande à l'assemblée d'accepter ce montant et sa prise en charge par les liquidités communales.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Mur de la Chapellenie :

But de la dépense : réfections du mur de la Chapellenie, à Chavannes. La dégradation d'une partie de ce mur en pierres prend des proportions exigeant une rapide intervention avant qu'il ne s'affaisse sur la route communale. C'est pourquoi, nous avons demandé des devis à trois entreprises et estimons que ces travaux sont urgents.

Coût estimé à Fr. 45'000.00 pris en charge par les liquidités communales.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a pris note de l'urgence des travaux précités. Elle demande à l'assemblée d'accepter cette dépense de Fr. 45'000.00 et son mode de financement.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

Zone de protection des eaux :

But de la dépense : protection des sources.

Au 1^{er} janvier 2008, la mise en application des exigences légales sur la protection des eaux implique que les secteurs concernés sis à Villarsiviriaux soient protégés par un treillis.

Coût et financement : Fr. 20'000.00 pris en charge par les liquidités communales.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a pris note qu'un treillis doit être posé afin de protéger les sources situées à Villarsiviriaux. Ce treillis sera acheté au Commerce de fer et le travail sera effectué par les ouvriers de la commune. Le mode de financement est judicieux et la Commission financière demande d'approuver la dépense de Fr. 20'000.00 et son mode de financement.

Par la même occasion, M. Boivin remercie le Conseil communal, la caissière, les membres de la Commission, pour le travail effectué.

L'assemblée accepte ce projet d'investissement à l'unanimité.

M. Wicky remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

4. Nomination d'un membre à la Commission financière :

Le 09 mars 2008, Mme Sylviane Jaquet a été élue au Conseil communal, à la majorité absolue. De ce fait, Mme Jaquet ne pouvant plus assurer sa fonction au sein de la Commission financière, une élection complémentaire est nécessaire.

Selon l'art. 19 de la loi sur les communes, l'art. 1 stipule que « l'élection a lieu au scrutin de liste ». Puis l'art. 1^{bis} complète « si aucune liste n'est déposée, l'élection a lieu au scrutin individuel et à main levée. Si la proposition en est faite et est appuyée par le cinquième des membres présents, l'élection a lieu au scrutin secret ».

M. Wicky demande à l'assemblée si elle a une proposition de candidat. M. Benoît Perroud, membre de la Commission financière et au nom de cette commission, propose M. Pierre-Alain Berset, de Villarsiviriaux. Excusé pour cette assemblée, il est cependant vivement intéressé à cette fonction.

Aucune autre proposition n'étant émise et l'assemblée acceptant que l'élection soit faite à main levée, M. Pierre-Alain Berset est élu à la Commission financière à la majorité absolue.

5. Avenant n° 1 au règlement scolaire :

Le Conseil communal demande l'abrogation de l'art. 2 du règlement scolaire stipulant : « la Commission scolaire est constituée de 7 membres dont un(e) représentant(e) du Conseil communal ».

M. le Syndic explique que Mme Serna, Conseillère communale et présidente de la Commission scolaire, a constaté qu'il devient difficile de trouver des personnes désirant s'engager et, par conséquent, le nombre de membres mentionné dans le règlement est trop restrictif. Actuellement, la Commission scolaire est formée de 5 personnes. L'abrogation de cet article permettra de ne plus bloquer le nombre de membres.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée accepte l'abrogation de l'art. 2 du règlement scolaire, à l'unanimité.

6. Divers :

PAL

Le dossier final de révision du PAL a été transmis au SeCA le 05 mars 2008. Nous attendons l'approbation finale dans les meilleurs délais et espérons que cette situation se résolve cette année encore.

Toiture de la halle

Vu la tournure que prend ce dossier, M. Wicky rappelle à l'assemblée qu'un avocat a été pris en la personne de Me Nussbaumer. A ce jour, le toit coule toujours malgré les travaux effectués ; un nouveau toit devra être installé par-dessus l'actuel. La question qui se pose est : qui va payer la dépense de Fr. 90'000.00 relative aux travaux effectués l'été passé ?

Après plusieurs lettres, plusieurs entrevues, M. Wicky doit rencontrer ces prochains jours l'avocat pour connaître la position des entreprises. Le Conseil souhaite régler cette affaire au plus vite. Cependant, si un procès se profilait, il sera difficile de clore le dossier cette année.

Interventions :

- M. Christian Chassot demande si l'aspect du toit sera changé ?

M. Wicky informe que le toit aura toujours la même apparence mais qu'il sera ventilé et qu'un nouveau toit sera fait par-dessus l'actuel.

- M. Régis Defferrard a remarqué qu'un montant de Fr. 35'000.00 avait été prévu dans le budget 2007 pour le renforcement des berges de la Neirigue.

M. Wicky reconnaît que ce montant avait été budgétisé pour 2007 mais M. Pugin, ingénieur au secteur « lacs & cours d'eau » nous a conseillé de reporter ces travaux d'une année. Les forestiers vont intervenir prochainement pour l'abattage et les travaux de renforcement des berges seront exécutés durant cet été par M. Frioud, de Rossens, entrepreneur spécialisé.

M. Régis Defferrard trouve que le montant est élevé.

M. Wicky relève que M. Frioud a estimé le travail important ; le prix a été évalué par MM. Pugin et Roch. La subvention n'est pas encore définie.

- Mme Boivin aimerait savoir où déposer des plastiques autres que le PET à la déchetterie.

M. Bertschi lui propose de les mettre dans les objets encombrants ou dans les sacs poubelle.

- M. Bertrand Aeberhard demande si les propriétaires riverains des berges de La Neirigue doivent participer financièrement aux travaux ?

M. Wicky répond qu'il n'y aura pas de participation financière des propriétaires mais M. Roch va tenter de demander une participation sous la forme de bois pour le renforcement de la berge.

- Au point de vue du mur de la Chapellenie, M. Gambaudo aimerait connaître la période à laquelle le travail sera exécuté ?

M. Moullet pense que ce sera dans le courant du mois de juin 2008 ; le Conseil communal le tiendra informé.

Pas d'autres questions n'étant posées, M. le Syndic remercie les citoyens présents de l'intérêt porté à la commune. Il remercie les conseillers pour leur travail et leur bonne humeur ; le personnel communal et le personnel administratif.

M. le Syndic clôt l'assemblée à 21h10 et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal, M. Repond remercie M. Wicky pour son dévouement et pour tout le travail qu'il accomplit au sein de la commune.

La secrétaire

J. Morel

Le syndic

F. Wicky